

ADO
— PRÉSIDENT —

PROGRAMME
POUR UNE **GRANDE**
CÔTE D'IVOIRE
AMBITIEUSE
& SOLIDAIRE



PILIER 6

PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE ET D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE PERFORMANTE

UN ÉTAT EXEMPLAIRE, QUI GOUVERNE AVEC JUSTICE ET SERT AVEC EXCELLENCE.

Notre pays a réalisé des avancées significatives en matière de bonne gouvernance et de modernisation de l'État, illustrées notamment par l'amélioration de notre classement à l'Indice de perception de la corruption.

Notre programme ambitionne de poursuivre la construction d'une grande nation moderne, efficace et stratégique, capable d'assurer la conception et l'exécution optimale des politiques publiques, de garantir la transparence et d'instaurer une gouvernance crédible, tournée vers le résultat et la recherche de l'excellence, fondée sur la performance,

l'innovation administrative et la redevabilité.

Nos efforts seront orientés sur :

- le renforcement de la gouvernance administrative, locale et judiciaire.
- le renforcement de la gouvernance économique et financière et.
- l'amélioration de la mobilisation des ressources et du financement de l'économie.



Bâtir une administration publique moderne, efficace et professionnelle, qui porte les valeurs républicaines et citoyennes, et qui fournit avec célérité aux usagers un service public de qualité irréprochable.

- 1.** Nous poursuivrons la modernisation et la digitalisation de l'Administration publique **(l'Indice de l'évaluation des politiques et des institutions - CPIA passera de 3,9 en 2024 à 4,5 en 2030).**
- 2.** Nous améliorerons le fonctionnement et les performances de l'Administration par la rétention, la valorisation des talents et l'attraction des jeunes.
- 3.** Nous poursuivrons l'instauration des contrats de performance à tous les postes de la haute administration.
- 4.** Nous accélérerons l'e-gouvernance pour améliorer l'efficacité et l'efficience dans la délivrance des services aux citoyens et les rapports avec le secteur privé.
- 4.** Nous digitaliserons complètement les services publics **(100% des actes administratifs dématérialisés - e-services, identité unique, e-procurement, e-santé, e-éducation).**
- 5.** Nous généraliserons les codes de transparence, de déontologie, d'éthique et la reddition des comptes et.
- 6.** Nous reformerons l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) afin de renforcer la qualité de la formation et la transparence dans les concours d'accès à la Fonction Publique.

Renforcer l'Etat de droit et rendre le système judiciaire plus moderne et plus accessible à la population.

- 1.** Nous renforcerons la qualité du système judiciaire par la célérité dans le traitement des dossiers.
- 2.** Nous intensifierons la digitalisation et la modernisation des services de justice.
- 3.** Nous renforcerons la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.
- 4.** Nous renforcerons la confiance des justiciables et des investisseurs dans nos institutions judiciaires.
- 5.** Nous achèverons la construction de la cité judiciaire de Yamoussoukro.
- 6.** Nous renforcerons la promotion et la protection des droits de l'Homme et.
- 7.** Nous renforcerons le déploiement des infrastructures judiciaires et pénitentiaires sur l'ensemble du territoire national.

Assurer l'encadrement des populations, pourvoir à leurs besoins, réaliser l'unité, la cohésion nationale et favoriser le développement économique, social, culturel et environnemental du pays.

1. Nous accélérerons le processus de décentralisation, à travers l'approfondissement, l'amélioration et l'effectivité du transfert des compétences, de ressources de l'Etat central vers les collectivités décentralisées.
2. Nous adopterons la réforme de la Fonction Publique Territoriale et de la Police Municipale, du régime financier des collectivités territoriales et l'actualisation de la loi portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales.
3. Nous créerons un Institut National de Renforcement de Capacités des Collectivités Territoriales et un Comité National des Finances Locales.
4. Nous renforcerons la viabilité des collectivités territoriales, à travers la mise en œuvre de dispositions économiques et financières adaptées aux spécificités des collectivités territoriales, la promotion de la parafiscalité et les contributions des entreprises privées et autres taxes ou écotaxes pour le développement des pôles économiques compétitifs.
5. Nous renforcerons les capacités des collectivités territoriales en matière de planification du développement.
6. Nous poursuivrons la mise en œuvre du Registre National des Personnes Physiques **(la proportion de la populations disposant du Numéro National d'Identification (NNI) sera portée de 27,78 % en 2023 à 100% en 2030)** et.
7. Nous mettrons à disposition une base de données unique et intégrée des faits d'identification et d'état civil **(le taux d'enregistrement des naissances évoluera de 56,6% en 2023 à 100% en 2030)**.

Contribuer à l'accélération de la transformation structurelle de l'économie, à l'accroissement de l'investissement privé et au renforcement du financement de l'économie par l'approfondissement du système financier.

a. Gestion de l'Economie

1. Nous accélérerons les réformes engagées pour améliorer l'environnement des affaires.
2. Nous approfondirons le système financier, y compris la mise en place du marché hypothécaire.
3. Nous renforcerons la mobilisation de l'épargne domestique, les financements innovants et alternatifs et le financement de l'économie.
4. Nous poursuivrons la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) 2020-2030.
5. Nous améliorerons la capacité d'absorption des financements extérieurs et.

b. Politiques macroéconomiques

1. Nous renforcerons les politiques macroéconomique, fiscale et budgétaire, monétaire et du crédit afin de (i) maintenir la stabilité macroéconomique, (ii) soutenir une croissance élevée pour une prospérité accrue et partagée et (iii) préserver le pouvoir d'achat des populations à travers une inflation maîtrisée.

2. Nous financerons les investissements publics structurants grâce à des solutions créatives telles que les PPP appuyés par des fonds spécialisés dans tous les domaines d'infrastructures – transports, énergie, éducation, santé.

c. Dépenses Publiques

1. Nous renforcerons l'alignement stratégique des dépenses sur les priorités de développement, de façon à assurer un financement adéquat.

2. Nous améliorerons l'efficacité et l'efficience de la dépense publique.

Nous accélérerons les réformes à l'effet d'accroître la participation des fonds de pensions, des compagnies d'assurances et de réassurances ainsi que des personnes physiques aux émissions des titres publics.

d. Fiscalité

1. Nous optimiserons la fiscalité intérieure afin de maintenir un niveau de ressources propres permettant de financer nos ambitions (**le taux de pression fiscale passera de 15% du PIB en 2025 à 18 % du PIB en 2030**).

2. Nous élaborerons et mettrons en œuvre la nouvelle Stratégie d'inclusion financière et.

3. Nous développerons les financements alternatifs (ESG et obligations vertes).

Consolider une communication robuste et performante pour en faire un modèle d'administration connectée, sécurisée et efficace, capable de répondre aux défis de l'ère numérique

1. Nous poursuivrons la mise en œuvre de la politique de réorganisation de la communication publicitaire.

2. Nous redynamiserons la presse imprimée et renforcerons les mécanismes de subvention et de financement des acteurs du secteur .

3. Nous poursuivrons la modernisation et la digitalisation des infrastructures médiatiques.

4. Nous accélérerons la finalisation du déploiement de la TNT sur l'ensemble du territoire national et.

5. Nous promouvrons la production audiovisuelle et soutenir l'industrie créative nationale.

Faire de la Côte d'Ivoire un acteur influent et incontournable sur la scène régionale et internationale.

1. Nous renforcerons la coopération bilatérale et multilatérale.
2. Nous créerons un institut diplomatique.
3. Nous mettrons en place l'Agence Ivoirienne de Coopération et d'Intégration Régionales (AICIR).
4. Nous développerons des infrastructures stratégiques de soutien à l'intégration régionale.
5. Nous mettrons en œuvre la politique nationale de promotion et d'intégration des compétences nationales dans les Organisations Internationales.

Accroître l'aptitude culturelle des agents de l'État à réaliser des performances à la mesure des attentes du développement et des populations.

1. Nous mettrons en œuvre des programmes pour changer les habitudes et promouvons une culture et des valeurs de diligence, de responsabilité et de redevabilité, qui conditionnent l'efficacité de tous programmes publics.
2. Nous Lutterons contre la corruption à travers la promotion d'une culture de fierté et d'honneur pour le service/devoir bien rendu.
3. Nous poursuivrons la mise en œuvre du dispositif de service civique.
4. Nous construirons et équiperons 28 Centres de Service Civique.
5. Nous renforcerons le plateau technique de 14 CSC dans les Districts Autonomes.

Concevoir des politiques publiques et des stratégies inclusives et durables qui renforcent le développement du pays.

1. Nous reformerons le système de coordination et d'exécution des projets et instaurerons une culture de la diligence, de l'efficacité et de la performance.
2. Nous améliorerons significativement le processus de planification et d'exécution du programme d'investissement public dans tous les secteurs productifs et sociaux.
3. Nous renforcerons l'articulation des maillons de la chaîne PPPBSE en vue d'un meilleur impact des politiques publiques.
4. Nous renforcerons la culture de l'évaluation des politiques publiques.
5. Nous accélérerons la mise en œuvre la réforme du Système Statistique National (SSN).







ADO
— PRÉSIDENT —

**POUR UNE GRANDE
NATION**